

l'immunité que la protection d'un Prince éclairé procure et assure à l'Ordre maçonnique dans le Grand-Duché.» \*) (9)

Le 8. 9. 1881, à 22,30 heures le prince Frédéric décéda en son château de Paauw ; il avait atteint 84 ans. Sa femme (1870) et deux fils l'avaient précédé dans la tombe. En 1881 ne vivaient plus comme descendants mâles que les petits-fils de sa fille LOUISE et les trois fils de sa fille MARIE \*\*)

L'Etat néerlandais reprit possession des domaines qui avaient été attribués au prince Frédéric en alléguant que la loi de 1816 n'avait appelé à la succession que les seuls agnats. (11) On contesta donc tout droit de succession aux princes issus des deux filles du prince Frédéric, tout en reconnaissant que la fille de la reine de Suède, la princesse héritière du Danemark, et la princesse de Wied avaient droit à dédommagement ; en effet la petite-fille et la fille du prince Frédéric pouvaient faire valoir l'article 40 du Pacte de famille de 1783, la Constitution « Primogenitur » de 1785 et l'acte de cession de 1814, qui n'avaient subi aucun changement du chef de la loi de 1816.

---

\*) Après la mort du prince Frédéric son petit-neveu, le prince ALEXANDRE qu'il avait initié lui-même le 26. 7. 1876, devint grand-maître du Grootoosten der Nederlanden mais non pas protecteur de la maçonnerie luxembourgeoise. (10)

\*\*) La princesse LOUISE (1828-1871) avait épousé en 1850 le prince héritier de Suède, petit-fils de Bernadotte et futur roi Charles XV (1826-1872) de qui les encyclopédies mettent en relief le talent poétique et artistique, les conceptions libérales et les sentiments francophiles. Leur fille Louise était, depuis 1869 la femme du futur roi du Danemark Frédéric VIII et mère de 8 enfants dont le roi Haakon VII qui vient de mourir en 1957.

La princesse MARIE, née en 1841, épousa le prince de WIED. Le prince Guillaume, né en 1876, mbret d'Albanie en 1914, était un de leurs fils.